



## La LABELLISATION

Considérant la situation actuelle, la FFN a décidé de prolonger sa campagne de labellisation et d'étendre la période durant laquelle les clubs seront en mesure de déposer des dossiers.

**La date limite du 29 novembre 2020 est repoussée de 15 jours, jusqu'au 13 décembre 2020.**

Pour les Ligues et Comités Départementaux, vous devez émettre un avis sur les dossiers certifiés. **Comme prévu, vous pourrez démarrer ce travail à partir du 30 novembre 2020, avec une prolongation jusqu'au 10 janvier 2021.**

Enfin, au regard du contexte actuel de la crise sanitaire et des répercussions sur l'activité fédérale 2019-2020, la Fédération tient à souligner que dans le cas où certains critères d'une ou plusieurs mentions ne seraient pas remplis par le club demandeur, la structure a tout de même la possibilité de terminer la procédure et déposer son dossier.

En effet, consciente des difficultés rencontrées, la commission nationale fédérale fera preuve de souplesse et de bienveillance pour traiter les dossiers. A ce titre, les clubs sont invités à joindre dans la rubrique prévue à cet effet tout document complémentaire et/ou explications afin de permettre à la commission de prendre connaissance du problème rencontré et ainsi juger de l'octroi de potentielles dérogations.

Pour ce qui est, par exemple, du label Développement mention « Activités promotionnelles » et de l'événement Nuit de l'Eau, la manifestation n'ayant évidemment pas pu se tenir, les clubs qui s'étaient inscrits dans la démarche et enregistrés auprès de la Fédération, verront cette information prise en compte et valoriser dans la décision finale.

Le service Développement et Accompagnement du Réseau Fédéral reste à votre disposition pour toute information complémentaire.